

Politiques/Garanties sur les lunettes de protection d'ordonnance

POLITIQUE CONCERNANT LES PRESCRIPTIONS

SafeVision invite ses employés à consulter leur professionnel de la vue chaque année pour s'assurer que leur prescription est exacte et que leurs yeux sont en bonne santé. Dans le cadre de nos efforts sur la santé et la sécurité de la force de travail, SafeVision recommande un examen de la vue annuel, mais exige que toutes les prescriptions pour les yeux n'aient pas plus de deux ans.

POLITIQUE CONCERNANT L'ÉVALUATION DES RISQUES

Il incombe au propriétaire de l'installation ou au responsable de la sécurité d'effectuer une évaluation des risques en milieu de travail et de déterminer la protection requise en matière de lunettes de sécurité pour chaque poste de travail. SafeVision propose une large sélection de montures, lentilles et traitements, laquelle peut être évaluée par les responsables de l'établissement.

GARANTIES

Chez SafeVision, nous nous portons garants de notre qualité et de notre service à 100 %. Notre objectif est de toujours offrir un service exceptionnel et des produits de qualité au meilleur prix. Pour atteindre cet objectif, nous avons structuré nos politiques de manière qu'elles soient souples et répondent à tous vos besoins en matière de lunettes de sécurité. Toutes les garanties sur les lentilles, traitements et montures commencent à la date de facturation. La couverture est indiquée ci-dessous. **Toute garantie est nulle et non avenue dans le cas d'une mauvaise manipulation ou d'abus.**

GARANTIES					
Produit	Couverture	Mois	Produit	Couverture	Mois
Lentilles Phoenix	Défauts et rayures	24	Lentilles de plastique ou de poly	Défauts de fabrication seulement	12
Super Hi Vision	Défauts et rayures	24	ClearAway Easy Clean	Défauts et rayures	12
Super Hi-Vision EX3	Défauts et rayures	24	Clarity Shield	Défauts et rayures	12
Recharge	Défauts et rayures	24	Traitement antibuée	Défauts de fabrication seulement	12
Hi-Vision	Défauts et rayures	24	ClearAway Easy Clean AF	Défauts et rayures	12
			Montures de marque PENTAX	Défauts de fabrication seulement	12

GARANTIE SUR LES LENTILLES PROGRESSIVES

SafeVision offre aux employés une garantie de satisfaction de 120 jours. Si un employé est insatisfait de ses lentilles progressives SafeVision dans les 120 jours suivant la date de facturation, SafeVision fabriquera une nouvelle paire de lentilles progressives, une seule fois, sans frais. Si les lentilles sont remplacées par une paire plus dispendieuse, la différence sera facturée à l'employé.

CHANGEMENTS DE PRESCRIPTION

CHANGEMENTS DEMANDÉS PAR L'OPTOMÉTRISTE - PRESCRIPTION ET AJUSTEMENT

SafeVision remplacera gratuitement tout changement de prescription ou de commande prescrit par un optométriste, une seule fois par commande, sans frais. Le changement doit être effectué dans les 120 jours suivant la date de la facture à un montant égal ou en deçà de la facture originale.

Si les lentilles sont remplacées par une paire plus dispendieuse, la différence sera facturée à l'employé.

REPRISES EN LABORATOIRE

SafeVision reprendra toute erreur de laboratoire, si signalée dans les 120 jours suivant la date de la facture et si à un montant égal ou en deçà de la facture originale. Si les lentilles sont remplacées par une paire plus dispendieuse, la différence sera facturée à l'employé.

REPLACEMENT DE LENTILLES (Garanties et nouvelles prescriptions)

Si un professionnel de vue demande des lentilles de sécurité en remplacement de la garantie, l'insertion de lentilles de sécurité est considérée comme partie du processus de fabrication. Par conséquent, nous refaisons une paire complète si un monture de marque Pentax ou SafeVision a été utilisé dans la commande initiale. Si une monture de fournisseur externe a été utilisé sur la commande originale, SafeVision exige que la monture soit retournée à notre laboratoire pour l'insertion de nouvelles lentilles.

MONTURES FOURNIES PAR L'EMPLOYÉ

SafeVision ne garantira pas les bris en laboratoire de montures usagées, fournies par l'employé.

EN ATTENTE DE VOS LUNETTES DE REMPLACEMENT

Les employés en attente de leurs lunettes de sécurité de remplacement doivent consulter leur employeur pour obtenir une protection temporaire pour leurs yeux. Les montures ou lentilles endommagées ne doivent pas être portées sur les lieux de travail puisqu'elles peuvent compromettre la sécurité des employés. Toute demande de remplacement en vertu d'une garantie doit être faite par l'intermédiaire de notre centre de service à la clientèle, au 1-800-361-6396. Les produits doivent être retournés à SafeVision pour une inspection de la qualité.

MODALITÉS

Modalités de paiement : Net 30 jours à compter de la date de la facture.

Prix sujets à changement sans préavis.

CENTRE DE SERVICE À LA CLIENTÈLE - SAFEVISION par HOYA

3330 RIDGEWAY DRIVE UNIT 21

MISSISSAUGA ON L5L 5Z9

Téléphone: 1-800-268-4031 ou Bilingue 1-800-361-6396

Télécopieur: 1-800-790-9271

Courriel: SRXCUSTOMERSERVICE.CA@HOYA.COM